

Loi du 6 avril 1995	Loi du 6 avril 1995 amendée (AR du 27 avril 2007)
<b>services d'investissement (article 46, 1°)</b>	<b>services et activités d'investissement (article 46,1°)</b>
1.a) réception et transmission d'ordres	1. réception et transmission d'ordres
1.b) exécution d'ordres pour compte de tiers	2. exécution d'ordres pour compte de tiers
1.c) intermédiation pour permettre une opération sur instrument financier	
2. négociation pour compte propre	3. négociation pour compte propre
3. gestion de fortune discrétionnaire	4. gestion de portefeuille
	5. conseil en investissement ( <i>service auxiliaire devenu service d'investissement</i> )
4. prise ferme et/ou placement d'émissions	6. Prise ferme et/ou placement avec engagement ferme
	7. placement sans engagement ferme
	8. exploitation d'un MTF ( <i>nouveau service d'investissement</i> )
<b>services auxiliaires (article 46, 2°)</b>	<b>services auxiliaires (article 46, 2°)</b>
1. conservation et administration d'instruments financiers	1. conservation et administration d'instruments financiers, y inclus la garde et les services connexes
2. location de coffres	
3. octroi de crédits pour permettre d'effectuer une transaction financière	2. octroi de crédits pour permettre d'effectuer une transaction financière
4. financial engineering	3. financial engineering
5. services liés à la prise ferme	6. services liés à la prise ferme
6. conseils en investissement	( <i>devenu un service d'investissement - cf. 46, 1°, 5</i> )
7. change lié à un service d'investissement	4. change lié à un service d'investissement
	5. recherche en investissements et analyse financière ( <i>nouveau service auxiliaire</i> )
	7. services et activités d'investissement concernant le marché sous-jacent de certains dérivés ( <i>nouveau service auxiliaire</i> )
<b>catégories d'entreprises d'investissement (article 47, §1)</b>	<b>catégories d'entreprises d'investissement (article 47, §1)</b>
société de bourse	société de bourse
société de gestion de fortune	société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement
société de courtage en instruments financiers	
société de placement d'ordres en instruments financiers	
<b>des conseillers en placements (titre II du livre III)</b>	<b>titre abrogé par l'article 74 de l'AR du 27 avril 2007</b>
société de conseil en placements	

Loi du 6 avril 1995 amendée (AR du 27 avril 2007)	
société de bourse	société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement
X	X
X	X
X	
X	X
X	X
X	X
X	
X	
X	X
X	X